



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2971

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrinand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyme, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2971**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce rapport a pour objet de soumettre au Conseil les subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance. Elles concourent à l'accompagnement des enfants et de leur famille.

I - Prévention et protection de l'enfance**1° - Subventions auprès des associations intervenant dans le champ de la prévention et la protection de l'enfance (hors centres sociaux et maisons des jeunes et de la culture (MJC))****a) - Actions visant à favoriser l'accès aux loisirs des enfants et des familles les plus en difficultés*****Dispositif Vacances familles solidarité (VFS)*****Contexte**

Le dispositif VFS est un dispositif partenarial entre la Métropole de Lyon et la Caisse d'allocations familiales du Rhône (CAF du Rhône) qui s'inscrit dans le champ du soutien à la parentalité.

Objectifs

Cette action vise à rompre l'isolement des familles les plus vulnérables et à favoriser le départ en vacances des enfants avec leurs parents.

À l'échelle des territoires, c'est aussi un outil collaboratif d'animation du lien social et familial, par l'organisation de sorties et de séjours familiaux dont les porteurs de projets sont les centres sociaux ou des associations à vocation solidaire et sociale (Secours populaire, Secours catholique, Foyer Notre Dame des sans abri).

Bilan des actions réalisées au titre de 2017

Le bilan des actions menées en 2017 s'établit de la manière suivante :

Sur les 580 projets reçus (607 en 2016 et 590 en 2015), 496 ont été réalisés et financés, 9 ont été refusés et 75 projets ont été annulés par les porteurs de projets. On note un maintien du nombre de projets financés avec une augmentation des séjours en famille pour les plus démunis.

6 107 familles ont bénéficié de ces actions, avec une augmentation des séjours en week-end, ce qui correspond à la tendance actuelle : les séjours courts sont appréciés avec une proportion de 23 % de familles monoparentales.

Types de projets réalisés :

- sorties à la journée,
- week-end,
- départs individuels,
- séjours commun.

En 2017, l'enveloppe globale dédiée au financement de ce dispositif était de 342 750 €, la Métropole a participé à hauteur de 61 860 € soit 18 % du budget.

Programme d'actions pour 2018

Le comité de pilotage composé des représentants de la direction de la prévention et de la protection de l'enfance de la Métropole, du Département du Rhône et du correspondant CAF du dispositif Vacances familles solidarité, s'est réuni le 8 novembre 2017 et a validé la reconduction des objectifs visés.

L'enveloppe financière de la CAF reste identique à celle de 2017 soit 275 000 €. Le montant de l'action VFS est fixé en fonction de la subvention attribuée par les autres financeurs (Département du Rhône et Métropole).

Pour 2018, le programme d'actions prévisionnel du dispositif VFS s'élève à 342 750 €. Il est proposé une participation de la Métropole de 61 860 €, identique à celle de 2017 soit 18 % du budget de l'action.

Association départementale du tourisme rural du Rhône (ADTR)

Contexte

L'ADTR propose des vacances et des accueils en week-end, dans un contexte familial et rural, à des enfants de 4 à 17 ans, confiés par leurs parents ou par la personne physique ou morale qui en a la charge, y compris des enfants bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance de la Métropole.

Les familles accueillantes affiliées à l'ADTR le sont après vérification des conditions d'accueil, matérielles, sanitaires, morales et éducatives et après examen par la commission interne de l'ADTR du projet d'accueil du candidat. Les séjours pour mineurs sont encadrés par les dispositions de l'article L 227-4 du code de l'action sociale et des familles.

Les enfants et jeunes mineurs sont orientés soit par les Maisons de la Métropole (MDM), soit par les Maisons d'enfants à caractère social (MECS) avec l'accord du chef de service enfance et celui des parents. L'ADTR leur propose 2 types d'accueil :

- les gîtes de petite taille qui accueillent peu d'enfants, de 1 à 4 enfants, souvent de la même fratrie, orientés par les services sociaux,
- les grands gîtes qui accueillent 12 à 14 enfants, avec 2 animateurs et un directeur, avec une volonté de mixité sociale et culturelle des enfants.

Le dispositif est constitué d'un réseau de 17 gîtes d'enfants et 99 lits situés sur le département du Rhône.

Objectifs

Le partenariat développé entre la Métropole et l'ADTR participe au dispositif de protection de l'enfance :

- il favorise le départ en week-end et en vacances de mineurs accueillis en MECS :
 - . séjours de 3 semaines en petits gîtes (2 à 4 enfants),
 - . séjours de 1 semaine à 15 jours pour les grands gîtes (jusqu'à 14 enfants) ;
- il participe au soutien des familles bénéficiaires d'un accompagnement social et/ou d'une mesure d'action éducative administrative (AEA) ou d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO),
- il répond à une situation d'urgence lors d'une fermeture de MECS.

Bilan des actions réalisées au titre de 2017

En 2017, 130 enfants bénéficiaires de la protection de l'enfance de la Métropole ont été accueillis en séjours week-end ou durant les vacances scolaires, soit 35,2 % du nombre d'enfants accueillis. L'activité en 2016 puis en 2017 reste constante (129 enfants en 2017).

La prestation de l'ADTR répond au besoin d'accueil relais individualisé sur des temps de week-end et de vacances scolaires pour des enfants de la protection de l'enfance.

La Métropole a participé à hauteur de 5 700 € en 2017 soit 32,7 % du budget de l'action.

Programme d'actions pour 2018

Pour 2018, le programme prévisionnel d'actions de l'ADTR s'élève à 17 869 €. Il est proposé une participation de la Métropole à hauteur de 5 700 €, soit 32 % du budget.

Fondation AJD - Maurice Gounon service vacances

Contexte

La Fondation AJD - Maurice Gounon service vacances organise des séjours de vacances pendant les périodes d'hiver, de printemps et d'été à destination d'enfants et d'adolescents âgés de 6 à 17 ans en situation de précarité. Le partenariat avec les services sociaux territorialisés de la collectivité existe depuis 1997.

La Fondation associe pleinement les parents aux départs des enfants. Le coût des séjours est modéré, le contenu est volontairement non consumériste. Le taux d'encadrement soutenu (1 adulte pour 3,8 enfants en moyenne) et l'expérience des animateurs permettent l'accueil d'enfants et d'adolescents fragilisés.

La Fondation a recruté une directrice à plein temps pour le service du projet associatif afin de susciter une nouvelle dynamique.

Objectifs

Le but est de permettre à des enfants issus de familles en situation de précarité, en difficulté sociale et éducative, de partir en vacances.

La Fondation participe aux missions de protection de l'enfance et contribue à prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés.

Bilan des actions réalisées au titre de 2017

En 2017, 8 séjours de 8 à 14 jours ont été organisés en direction de 151 enfants de 6 à 17 ans.

90 % des enfants ayant pris part à ces séjours sont domiciliés sur le territoire de la Métropole, ce qui représente 145 enfants dont 110 en été.

La Fondation a organisé 3 séjours famille d'une durée de 8 jours sur l'été, 3 week-ends et une journée « jeux » programmés sur d'autres périodes de vacances sur l'année. 45 familles dont 103 enfants et 54 adultes ont participé à ces séjours de vacances. La fréquentation est en augmentation.

La Fondation accueille majoritairement des enfants issus de familles en situation de précarité : 24 % des familles précaires sont salariées, 64 % des enfants sont issus de familles monoparentales, 69,5 % des familles bénéficient des aides aux temps libres de la CAF (66 % en 2016).

90 % des inscriptions sont réalisées par le biais de travailleurs sociaux dont 32,4 % de travailleurs sociaux des MDM, 24 % de l'Union départementale des associations familiales (UDAF), 20,5 % des associations scolaires et 8,6 % des structures associatives.

La Fondation vient ainsi en soutien aux familles qui bénéficient d'une mesure d'AEA, soit 49 enfants concernés.

La Fondation supporte une perte sur fonds propres d'un total de 95 000 € (45 869 € en 2016), soit 34 % du financement du service vacances.

En 2017, le budget du service AJD vacances était de 305 458 € avec une participation de la Métropole à hauteur de 76 343 €, soit 25 % du budget.

D'autre part, les familles ont participé à hauteur de 15 346 €, soit 18,7 % du coût total des séjours. L'utilisation des bons CAF sont en augmentation, pour un montant de 23 237 € (19 259 € en 2016). Les familles les plus en difficulté bénéficient d'une aide spécifique attribuée par les Centres communaux d'action sociale (CCAS) pour un montant total de 13 128 €.

Programme d'actions pour 2018

12 séjours sont programmés : celui d'Apinac (Loire) en avril a un budget équilibré, pour les 11 autres, les budgets sont déficitaires.

Le paysage des séjours et des vacances collectives est en constante évolution avec un nécessaire travail partenarial avec les acteurs institutionnels, associatifs et scolaires ; le service vacances souhaite proposer :

- la mise en place d'un séjour intergénérationnel,
- les séjours / départ en autonomie pour les familles,
- les séjours thématiques pour les enfants et les adolescents.

Pour 2018, le programme prévisionnel d'actions du service "AJD Vacances" s'élève à 232 737 € (frais administratifs compris). Il est proposé une participation de la Métropole à hauteur de 76 350 € soit 32,8 % du budget, pour l'aide au développement des séjours pour les mineurs les plus défavorisés.

b) - Actions en faveur des associations œuvrant auprès des publics spécifiques

Fondation AJD Maurice Gounon - Cellule d'activités de la prévention spécialisée (CAPS)

Contexte

La CAPS est un dispositif de chantiers éducatifs à destination des jeunes issus de quartiers politiques de la ville, en relation avec les éducateurs de prévention spécialisée (AJD, Sauvegarde 69, SLEA, Métropole).

La Fondation AJD - Maurice Gounon souhaite affirmer son engagement dans l'éducation de la jeunesse, en développant des outils éducatifs adaptés aux jeunes les plus en difficulté, notamment les jeunes confrontés à l'échec scolaire et en situation de marginalisation.

Les équipes de prévention spécialisée, métropolitaines et des services associatifs habilités, prennent appui sur les activités de la cellule des AJD.

Objectifs

Le projet de la cellule d'activités de la prévention spécialisée réside dans l'accueil de jeunes en grandes difficultés (faible niveau scolaire et sans qualification) issus des quartiers politiques de la ville ou en veille active, repérés par les éducateurs de rue.

La Fondation AJD - CAPS organise 3 types d'activités :

- atelier vélo AJD cycles pour les 16-18 ans,
- atelier peinture « Pro-Chantier » pour les plus de 18 ans,
- actions de prévention du décrochage scolaire avec les collégiens : 3 modules spécifiques concernant 10 collégiens.

Tous les jeunes sont employés sous contrat d'usage portés par l'AIDPS (Association Intermédiaire de Prévention Spécialisée) et rémunérés sur la base du SMIC pour une durée de 1 à 2 semaines. Il s'agit de leur permettre de retrouver une posture favorable aux apprentissages, au retour à la formation qualifiante et/ou à l'emploi pour les majeurs.

La CAPS, depuis plusieurs années, expérimente des actions de prévention de décrochage scolaire avec les collèges d'Irigny et de Saint Genis Laval, en direction des jeunes de 4ème et de 3ème marqués par un fort absentéisme et un désintérêt pour les apprentissages scolaires.

Une équipe de professionnels entoure ces jeunes : un référent éducatif accompagne le jeune tout au long du projet, un éducateur technique encadre la réalisation des travaux et une coordinatrice assure le suivi administratif et la relation avec les différents opérateurs.

L'atelier "AJD cycles" propose un apprentissage autour du recyclage des vieux vélos (partenariat avec la Poste et la société Foodora qui livre des repas), à 43 jeunes de 16 à 17 ans, sans qualification et sortis du système scolaire, avec une évaluation en fin de période par l'équipe éducative. 7 jeunes ont été orientés par des éducateurs des équipes métropolitaines.

L'atelier "Pro-Chantier" intègre 24 jeunes de 18-21 ans dont 6 relèvent des services de prévention spécialisée de la Métropole. En risque de marginalisation, ces jeunes sont dans une démarche de mise au travail et d'acquisition d'un premier salaire. Ces chantiers sont réalisés sur l'agglomération lyonnaise et sont encadrés par un éducateur technique.

Tout au long de l'année et particulièrement durant les vacances scolaires, en journée ou demi-journée, des actions éducatives encadrées par les éducateurs de prévention et soutenues par l'équipe technique sont proposées à 78 jeunes élèves de 14-21 ans. L'objectif est de renforcer la socialisation et l'apprentissage des règles de vie en collectivité chez les jeunes et de soutenir des projets individuels.

Bilan des actions réalisées au titre de 2017

En 2017, la CAPS a accompagné 184 jeunes de 16 à 21 ans (177 en 2016), sortis prématurément du système scolaire et sans qualification, à travers une expérience éducative et professionnelle en valorisant la mobilité, la citoyenneté et l'expérience de vie en groupe.

Une rémunération par contrat de travail AIDPS, ou une gratification selon le projet et l'âge du jeune est prévue.

En 2017, le montant de la subvention accordée par la Métropole était de 105 700 €, soit 49,8 % du budget total de l'action établi à 212 140 €. À ce financement, s'est ajouté celui de la commune de Caluire et Cuire à hauteur de 3 800 €.

Programme d'actions pour 2018

Au vu de l'intérêt de ces ateliers proposant une formation concrète et durable à des jeunes en risque de rupture sociale, il est proposé pour 2018, une contribution à ce dispositif pour un montant de 90 000 €, soit 41,9 % du budget total de 214 767 €.

Forum Réfugiés - COSI

Contexte

L'association se propose dans la convention de partenariat avec la Métropole :

- d'informer et conseiller les professionnels de la Métropole de Lyon,
- d'accompagner les mineurs non accompagnés (MNA) dans la réalisation d'un diagnostic individuel pour chaque jeune pouvant relever de la demande d'asile et réaliser un accompagnement rapproché pour tous les mineurs demandant le droit d'asile (105 suivis en 2016 pour 78 en 2017, la baisse étant expliquée par l'absence de suivi par la chargée d'accompagnement),
- d'accompagner les jeunes majeurs en demande d'asile (priorisation à l'entrée en CADA et programme Accelair pour l'insertion des bénéficiaires d'une protection internationale).

L'association travaille en partenariat avec la Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE) (formation, orientation et suivi des jeunes).

L'association développe la prise en charge des MNA en souffrance psychique, pour lesquels les professionnels de la Métropole ont identifié un besoin de soins en santé mentale, en lien avec le centre ESSOR, centre de santé à destination des victimes de violence et de torture (cette action n'est pas inscrite dans la convention de partenariat), soit 25 jeunes concernés.

À la demande de la MEOMIE, les diagnostics ont désormais lieu au centre de transit, 19 rue de la Baïsse à Villeurbanne, de même que l'accompagnement relatif au suivi de la procédure de demande d'asile (dossiers OFPRA).

La demande correspond à une consolidation du poste de la chargée d'accompagnement des MNA (temps plein) et à la prise en compte de financement des prises en charge au centre ESSOR. L'association en difficulté en 2017, concernant le suivi des diagnostics et de l'accompagnement des jeunes et qui n'a pu répondre à toutes les demandes, souhaite relancer son activité sur 2018.

Objectifs

Dans le cadre de son partenariat avec la Métropole de Lyon, Forum Réfugiés-Cosi met en œuvre des actions pour répondre aux besoins des publics spécifiques reçus en MDM et à la MEOMIE de la Direction de la prévention et de la protection de l'enfance (DPPE), ainsi qu'aux besoins d'information et de formation des professionnels de terrain.

Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017

En étroite collaboration avec la MEOMIE, l'association accompagne les mineurs par la réalisation d'un diagnostic individuel, afin d'évaluer leur situation administrative et les perspectives de régularisation à leur majorité.

L'association effectue un accompagnement rapproché pour les mineurs qui effectuent une demande d'asile.

Elle offre aux professionnels de la MEOMIE et des MDM la possibilité de se former et de s'informer sur les droits des étrangers par des interventions sur site et par l'accès à des modules de formation.

Enfin, elle apporte un conseil technique sur les situations juridiques et administratives complexes.

Elle participe au dispositif "d'hébergement des jeunes majeurs en demande d'asile" en lien avec la Métropole et la Préfecture, en favorisant leur accès aux droits et aux dispositifs de droits communs.

Bilan

102 entretiens de diagnostic ont été réalisés dans l'année 2017 et 64 jeunes ont bénéficié d'un suivi rapproché dans le cadre de leur démarche de demande d'asile.

Aucune formation en direction des travailleurs sociaux de la Métropole de Lyon n'a été dispensée.

L'association a répondu à près de 700 sollicitations de la MEOMIE, des MDM et des établissements du dispositif d'accueil de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). La majorité des demandes traitées portait sur l'asile et les droits afférents.

Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

L'association a présenté en 2018 une demande de 66 600 € pour poursuivre ses actions dont la Métropole est le seul financeur.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 25 200 € dans le cadre :

- de son travail d'accompagnement des MNA dans leur demande d'asile,
- de sa participation au dispositif d'hébergement des jeunes majeurs en demande d'asile en lien avec la Métropole et la Préfecture,
- de son offre de formation sur les droits des étrangers ouverte aux professionnels de la MEOMIE et des MDM pour l'année 2018.

Les Jeunes Ambassadeurs du Défenseur des droits auprès des enfants (JADE) en lien avec l'association Unis-Cité

Contexte

Dans le cadre de son activité, l'association Unis-Cité recrute des jeunes en "service civique".

Une convention nationale de partenariat est établie entre le Défenseur des droits, Unis-Cité et la Métropole.

Objectifs

L'objectif est de poursuivre la collaboration avec Unis-Cité et le Défenseur des droits pour promouvoir les actions des JADE.

Quatre jeunes en service civique seront missionnés pour promouvoir les droits de l'enfant, le droit à la non-discrimination ainsi que le rôle du Défenseur des droits. Ils sont présents au sein de collèges, de centres d'apprentissage, de foyers de l'ASE et d'hôpitaux durant l'année scolaire. Pour mener à bien leur mission, ces "jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants" bénéficieront de l'appui des 3 parties signataires :

- Unis-Cité pour le recrutement et le suivi employeur,
- le Défenseur des droits de l'enfant pour la formation, le tutorat, les objectifs et le contenu de la mission,
- la Métropole pour les aspects logistiques et techniques.

Bilan des actions réalisées au titre de 2017

Pour l'année 2017, diverses actions ont été menées au sein de :

- 15 collèges et dans 74 classes de 6^{ème} et de 5^{ème} (soit 2 106 élèves),
- 3 structures de loisirs (soit 150 élèves),
- 10 structures spécialisées dont l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF).

Ils sont intervenus auprès de cinq écoles primaires, d'un conseil de vie lycéenne, et ont participé à des débats citoyens auprès de collégiens. Pour conduire ces actions, ils ont également bénéficié en parallèle d'une formation pédagogique via le défenseur des droits et d'un accompagnement rapproché d'Unis-Cité.

Programme d'actions pour 2018

Le comité de pilotage composé des représentants de la DPPE, de l'association Unis-Cité, des représentants du Défenseur des droits et de l'Éducation Nationale, s'est réuni à trois reprises sur l'année scolaire 2017/2018 et a validé la reconduction des objectifs fixés par le Défenseur des droits pour l'année scolaire 2018/2019.

Il est donc proposé au Conseil de renouveler l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 13 500 € dans le cadre de son travail de promotion des actions des JADE.

c) - Actions en faveur des associations locales et métropolitaines de droit commun

La Métropole poursuit depuis 2015 son intervention auprès des associations locales et métropolitaines par le biais de subventions annuelles, instruites par les territoires.

Conformément à la délibération cadre portant orientation de la politique métropolitaine en direction de la vie associative, les subventions aux associations sont toutes portées à partir de 2018 par chacune des directions opérationnelles concernées dont la DPPE.

Dans un objectif de cohérence, toutes les demandes de subvention rattachées à la prévention et protection de l'enfance sont intégrées dans une même délibération.

En 2017, 17 associations ont été subventionnées pour un montant de 106 270 €

Programme d'actions pour 2018

Pour 2018, 18 dossiers de subventions ont été déposés par 16 associations.

Une enveloppe de 112 000 €, transférée par la direction de la Vie Associative, a été allouée. Le montant total des propositions pour 2018 est de 105 750 €.

Détail des propositions pour 2018 :

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subvention 2017 (en €)	Proposition 2018 (en €)
Association des collectifs enfants parents professionnels du Rhône (ACEPP) Lyon 8°	organisation d'un colloque sur la coéducation	5 000	5 000
CRIJ Rhône-Alpes centre Région Lyon 1er	développer et animer le réseau métropolitain, action de professionnalisation	31 490	30 000
CRIJ Rhône-Alpes centre Région Lyon 1er	les promeneurs du net : présence éducative et contacts avec les jeunes sur internet et les réseaux sociaux		0
Comité de la jeunesse au plein air du Rhône Lyon 6°	favoriser le départ des enfants en centre de loisirs	0	0
Eclaireurs et éclaireuses Lyon 1er	activités de scoutisme durant les week-ends et les vacances scolaires, en faveur des jeunes, dont certains en difficultés	12 220	12 000
Ecouter et prévenir (PAEJ) Vaulx en Velin	prévention des conduites à risques, lutte contre le décrochage scolaire, lutte contre la radicalisation, soutien à la parentalité	6 110	6 500
Fédération départementale des centres sociaux Villeurbanne	soutien aux centres sociaux, accompagnement, animation géographique de réseaux	15 040	15 000
KA FETE O MOMES Lyon 1er	2 lieux d'accueil pour les enfants et les parents	5 000	5 000
La cause des parents Villeurbanne	offrir aux parents un lieu d'accueil et d'échanges	2 820	2 000
L'enfant bleu enfance maltraitée Villeurbanne	soutien auprès des victimes de maltraitance	940	900
Le Vadocco Lyon 5°	actions d'animation auprès des jeunes	12 220	12 000
Ma famille comme unique Lyon 1er	soutien à la parentalité et relation éducative	1 000	1 000
Maison des familles de Vaulx en Velin	lieu de soutien à la parentalité	1 880	2 800
Maison des familles de Lyon Lyon 2°	soutien à la parentalité	0	1 000
Maison des familles de Lyon Lyon 2°	soutien aux mères, seules ou non, avec enfants handicapés ou malades	2 000	2 000
Relais enfant parents Lyon 8°	maintien du lien familial délité par l'emprisonnement d'un parent	2 350	2 350
Réseau Rhône Ain Saône - R2AS (Fédération des MJC) Lyon 8°	accompagnement, soutien et coordination des MJC	5 000	5 000
Union nationale des associations familiales (UDAF) Lyon 7°	soutien à la parentalité, accompagnement des familles	3 200	3 200
Total		106 270	105 750

2° - Subventions auprès des centres sociaux et des Maisons de la jeunesse et de la culture (MJC).

Depuis 2015, la Métropole soutient le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance, notamment par la volonté de poursuivre son intervention en direction du secteur associatif.

Les centres sociaux et MJC sont subventionnés selon des critères permettant d'évaluer leur intervention dans le champ de la prévention auprès de la jeunesse, du soutien à la fonction parentale et du développement du lien social sur le thème du "mieux vivre ensemble".

La Métropole souhaite promouvoir les actions spécifiques qui s'inscrivent dans les orientations du projet métropolitain des solidarités (PMS), telles que l'accompagnement à la scolarité, le soutien à la parentalité, la prévention en matière de santé, les actions de développement des liens intergénérationnels et le développement durable.

Le soutien financier de la Métropole vient en complément de celui des principaux financeurs que sont la CAF du Rhône et les communes. Il s'appuie sur des projets dont le contenu est directement en lien avec les compétences de la collectivité en matière de prévention et de protection de l'enfance, et ce par le biais de conventions garantissant le partenariat entre la Métropole et ces structures.

En 2017, la Métropole a financé 70 dossiers dont 50 dossiers de centres sociaux et 20 dossiers de MJC, pour un montant total de 1 120 280 € (1 001 660 € pour les centres sociaux et 118 620 € pour les MJC).

Programme d'actions pour 2018

Pour 2018, la Métropole a reçu 72 dossiers dont 49 dossiers de centres sociaux et un dossier d'une collectivité territoriale, présentant une demande stable, et 22 dossiers de MJC.

L'enveloppe attribuée aux 72 demandes de subvention présentées ci-joint, s'élève à 1 109 270 € (988 320 € pour les centres sociaux et 120 950 € pour les MJC).

Centres sociaux

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2017 (en €)	Propositions 2018 (en €)
1 - Centre social et socio culturel Les Taillis (Bron)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité	35 340	35 000
2 - Centre social Gérard Philippe (Bron)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture liens intergénérationnels	17 390	17 000
3 - Associations des centres sociaux de Caluire et Cuire (CS du Parc de la Jeunesse et CS des Berges du Rhône) (Caluire et Cuire)	accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité prévention radicalisation liens intergénérationnels développement numérique	20 680	20 000
4 - Centre social de la Berthaudière (Décines Charpieu)	accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture	19 740	19 750
5 - Association de gestion des centres sociaux Dolto la Soie-Montaberlet (Décines Charpieu)	accompagnement à la parentalité cours d'alphabétisation aide à l'insertion des adultes	15 510	15 500
6 - Centre social le Kiosque et l'Arche (Ecully)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture	33 840	33 840
7 - Centre social Michel Pache (Francheville)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité	21 150	21 150
8 - Centres sociaux de Givors	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité	44 740	42 000

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2017 (en €)	Propositions 2018 (en €)
9 - Centre social et culturel de Grigny	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture	9 870	9 500
10 - Maison de la Tour animation culture loisirs (Irigny)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité	9 820	9 800
11 - Centres sociaux et culturels de La Mulatière	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité animations sport et culture	29 140	29 100
12 - Centre social quartier Vitalité (Lyon 1er)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité	11 560	11 000
13 - Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse Grand'Côte	loisirs éducatifs accompagnement scolarité animations sport et culture développement numérique	28 200	28 200
14 - Association de gestion du centre social Bonnefoi (Lyon 3°)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité	1 600	1 600
15 - Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse Pernon (Lyon 4°)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture chantiers jeunes	12 690	12 600
16 - Centre social Saint Just (Lyon 5°)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité liens intergénérationnels aide à l'insertion des adultes	5 260	5 200
17 - Centre socio-culturel du Point du Jour (Lyon 5°)	initiatives solidaires et citoyennes développement durable accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité	16 450	16 000
18 - Centre social et socioculturel de Gerland (Lyon 7°)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité animations sport et culture	28 280	28 000
19 - Centre social Mermoz (Lyon 8°)	accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité initiatives solidaires et citoyennes	16 830	16 800
20 - Association de gestion des centres sociaux des États-Unis Langlet Santy (Lyon 8°)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture	12 690	12 500
21 - Association pour la gestion du centre social Laënnec (Lyon 8°)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité	1 690	1 600
22 - Centre social de Champvert (Lyon 9°)	initiatives solidaires et citoyennes développement durable accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité prévention santé chantiers jeunes	32 900	32 900
23 - Association pour la gestion du centre social de Saint Rambert (Lyon 9°)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité prévention santé	14 000	14 000
24 - Centre social La Sauvegarde (Lyon 9°)	loisirs éducatifs animations sport et culture prévention santé liens intergénérationnels	12 130	12 000

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2017 (en €)	Propositions 2018 (en €)
25 - Association de gestion du centre social et culturel Pierrette Augier (Lyon 9°)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture	16 920	16 900
26 - Centre social Duchère Plateau René Maugius (Lyon 9°)	accompagnement à la parentalité prévention radicalisation prévention santé liens intergénérationnels développement numérique aide à l'insertion des adultes	37 220	37 000
27 - Association des centres sociaux et culturels de Meyzieu (centres René Cassin, Fora Tristan et Jean Rostand) (Meyzieu)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité prévention santé	26 040	26 000
28 - Association des centres sociaux d'Oullins	loisirs éducatifs accompagnement scolarité prévention santé développement numérique	51 700	51 000
29 - Centre social Graine de Vie (Pierre Bénite)	accompagnement scolarité animations sport et culture prévention santé	7 050	7 000
30 - Association des centres sociaux de Rillieux la Pape	loisirs éducatifs accompagnement à la parentalité prévention radicalisation développement numérique aide à l'insertion des adultes	32 900	32 000
31 - Centre social culturel Arc-en-Ciel (Saint Fons)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement à la parentalité liens intergénérationnels	11 560	11 600
32 - Centres sociaux Fidésiens (centres sociaux de la Gravière et du Neyrard) (Sainte Foy lès Lyon)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture	1 600	1 500
33 - Centre social et culturel des Barolles (Saint Genis Laval)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité aide à l'insertion des adultes	9 400	9 400
34 - Centre social Louis Braille (Saint Priest)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité	18 990	18 500
35 - Centre socio culturel l'Olivier (Saint Priest)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement à la parentalité	15 980	14 500
36 - Association de gestion du centre socio culturel la Carnière (Saint Priest)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité liens intergénérationnels aide à l'insertion des adultes	9 210	9 000
37 - Centre social de L'Orangerie (Tassin la Demi Lune)	initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité animations sport et culture prévention santé aide à l'insertion des adultes	7 050	7 000
38 - Centre social et culturel Jean et Joséphine Peyri (Vaulx en Velin)	accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture cours d'alphabétisation	26 320	26 300

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2017 (en €)	Propositions 2018 (en €)
39 - Centre social du Grand Vire (Vaulx en Velin)	initiatives solidaires et citoyennes développement durable accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité aide à l'insertion des adultes	27 070	27 000
40 - Centre social Georges Levy (Vaulx en Velin)	initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité aide à l'insertion des adultes	44 180	44 000
41 - Association pour la gestion des centres sociaux des Minguettes (Vénissieux)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement à la parentalité animations sport et culture prévention santé	41 360	41 360
42 - Association pour la gestion du centre social Moulin à Vent (Vénissieux)	loisirs éducatifs développement durable accompagnement à la parentalité	14 940	14 900
43 - Centre social de Parilly (Vénissieux)	loisirs éducatifs développement durable accompagnement scolarité aide à l'insertion des adultes	14 290	14 000
44 - Centre social familial de la Ferrandière (Villeurbanne Sud)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité liens intergénérationnels aide à l'insertion des adultes	15 980	15 000
45 - Association de gestion du centre social des Buers (Villeurbanne)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité animations sport et culture développement numérique	32 900	32 900
46 - Maison sociale Cyprien les Broses (Villeurbanne)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité développement numérique	24 440	24 000
47 - Centre d'animation Saint Jean (Villeurbanne)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture	40 420	40 420
48 - Centre social et culturel Charpenne-Tonkin (Villeurbanne)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité animations sport et culture prévention santé	8 460	8 000
49 - Association pour la gestion du centre social de Cusset (Villeurbanne)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité liens intergénérationnels	7 050	7 000
50 - Maison de quartier des Broses-Commune de Villeurbanne	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes animations sport et culture prévention santé liens intergénérationnels	7 130	7 000
Totaux		1 001 660	988 320

Maisons des jeunes et de la culture (MJC)

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2017 (en €)	Propositions 2018 (en €)
1 - MJC de Fontaines Saint Martin	développement durable animations sport et culture prévention sante liens intergénérationnels	850	850
2 - MJC de Givors	accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture liens intergénérationnels	2 900	2 900
3 - MJC de Charly	loisirs éducatifs animations sport et culture	470	400
4 - MJC Presqu'île Confluence (Lyon 2°)	loisirs éducatifs développement durable accompagnement scolarité prévention sante développement numérique chantiers jeunes	11 000	11 000
5 - MJC Maison pour tous salle des Rancy (Lyon 3°)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement à la parentalité animations sport et culture développement numérique	24 000	24 000
6 - MJC Montchat (Lyon 3°)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture actions de soutien à la parentalité	4 300	3 500
7 - MJC de Ménival (Lyon 5°)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité animations sport et culture liens intergénérationnels	8 300	8 000
8 - MJC du Vieux Lyon (Lyon 5°)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité liens intergénérationnels	2 700	2 700
9 - MJC Espace jeunes 6° (Lyon 6°)	initiatives solidaires et citoyennes animations sport et culture liens intergénérationnels	3 500	3 500
10 - MJC Jean Macé (Lyon 7°)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité animations sport et culture	4 300	4 300
11 - MJC Laënnec Mermoz (Lyon 8°)	loisirs éducatifs animations sport et culture	1 800	1 800
12 - MJC Lyon Montplaisir (Lyon 8°)	loisirs éducatifs animations sport et culture	10 100	10 000
13 - MJC La Duchère (Lyon 9°)	initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité prévention radicalisation animations sport et culture	2 800	2 800
14 - MJC Saint Rambert l'Île Barbe (Lyon 9°)	accompagnement scolarité animations sport et culture liens intergénérationnels	3 300	3 300
15 - MJC de Neuville sur Saône	loisirs éducatifs animations sport et culture liens intergénérationnels	1 500	1 500
16 - MJC d'Oullins (Oullins)	loisirs éducatifs animations sport et culture	7 100	7 000
17 - MJC de Pierre Bénite (Pierre Bénite)	accompagnement à la parentalité animations sport et culture	5 000	5 000
18 - MJC O Totem (Rillieux la Pape)	loisirs éducatifs animations sport et culture	0	3 700

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2017 (en €)	Propositions 2018 (en €)
19 - MJC Espace Marcel Achard Sainte Foy lès Lyon	initiatives solidaires et citoyennes animations sport et culture liens intergénérationnels développement numérique	6 600	6 600
20 - MJC Jean Cocteau (Saint Priest)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité animations sport et culture prévention sante développement numérique	4 300	4 300
21 - MJC de Vaulx en Velin	loisirs éducatifs accompagnement scolarité animations sport et culture	12 000	12 000
22 - MJC de Villeurbanne	loisirs éducatifs animations sport et culture prévention sante développement numérique	1 800	1 800
Totaux		118 620	120 950

II - Adoption et parrainage

1° - Adoption

a) - Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (ADEPAPE)

Contexte

Cette association est un lieu d'entraide sous de multiples formes et participe à l'effort d'insertion sociale des personnes accompagnées par la protection de l'enfance. L'ADEPAPE est une association loi 1901 dont la création est prévue par la loi. Dans le Rhône, celle-ci a vu le jour en 1943. La loi du 6 juin 1984 renforce le rôle des associations (article L 224-11 du CASF) soulignant la dimension d'insertion sociale de l'association. Elle ouvre l'association à l'ensemble des personnes admises ou ayant été admises dans les services de protection de l'enfance. La loi lui attribue un rôle de représentation dans différentes instances du domaine de l'adoption et de la protection de l'enfance.

Objectifs

L'ADEPAPE 69 comme 74 autres associations départementales, fait partie d'une fédération nationale reconnue d'utilité publique. Elle comprend 95 adhérents et 25 membres actifs bénévoles

L'ADEPAPE assure les missions suivantes :

- poursuivre le travail de représentation au sein des instances de l'adoption et de la protection de l'enfance : les membres de l'association transmettent leur expérience et de leur expertise au sein du conseil de famille, des commissions d'agrément, de la commission d'examen de la situation et du statut de l'enfant et du comité de coopération de la Maison de l'adoption.

- poursuivre les missions d'entraide et d'insertion sociale qui comprennent le travail d'accompagnement à la recherche des origines, la représentation et la défense des intérêts des usagers de la protection de l'enfance, sa mission de lieu d'accueil et d'échange, l'accompagnement des jeunes majeurs par le développement de la commission "jeunes" et une bonne articulation avec les services de la protection de l'enfance.

Bilan des actions réalisées au titre de 2017

L'ADEPAPE a participé avec beaucoup d'assiduité aux différentes instances du domaine de l'adoption et de la protection de l'enfance : 13 conseils de familles, 23 commissions d'agrément en vue d'adoption, 3 comités de coopération de la Maison de l'adoption.

Le nombre des entretiens pour les jeunes adultes et adultes est en augmentation (202 pour 2017) pour la recherche des origines, des aides matérielles et financières ou une aide à l'insertion. La commission "jeunes" s'est réunie 4 fois ; elle axe son travail sur la recherche d'emploi, le logement et l'entraide. Un partenariat avec 2 autres associations de protection de l'enfance (SLEA et SIAGE) s'est mis en place.

Le montant de la subvention versée en 2017 était de 14 500 €.

Programme d'actions pour 2018

L'association a présenté une demande de 16 500 € pour l'année 2018

Il est proposé de renouveler le soutien à cette association en lui octroyant une subvention de 16 500 €.

b) - Enfance et Famille d'Adoption (EFA)

Contexte

L'EFA œuvre pour l'accompagnement des candidats à l'adoption, des parents adoptifs et des personnes adoptées. Association loi de 1901, la fédération EFA comprend au niveau national 8 000 familles adoptantes et des adoptés majeurs au sein de 92 associations départementales. La philosophie d'EFA est que le choix d'une famille d'adoption doit se faire dans l'intérêt premier de l'enfant. Il ne s'agit pas du droit d'une famille à avoir un enfant mais du droit de tout enfant à s'épanouir dans une famille qui devienne la sienne pour la vie.

L'association EFA 69 regroupe 239 familles/personnes dont 75 % sur la Métropole et 15 bénévoles membres du conseil d'administration. Son activité consiste à accompagner les candidats postulants à l'adoption, les familles adoptives et les personnes adoptées.

Objectifs

L'association EFA 69 assure les missions suivantes :

- poursuivre la coanimation des réunions d'information avec la Direction Adoption de la Métropole ;
- poursuivre les groupes de paroles pour les postulants à l'adoption et les familles adoptives animés par des professionnels (psychologues) et des membres du conseil d'administration d'EFA 69 ;
- poursuivre l'espace de rencontre parents/enfants "Amusiquons-Nous" à la Maison de l'adoption.

Bilan des actions réalisées au titre de 2017

En 2017, la Métropole a poursuivi son travail de partenariat avec l'association qui est présente au conseil de famille ainsi que dans les deux commissions d'agrément. Elle coanime également avec la Direction Adoption les réunions d'information mensuelles à l'attention des candidats à l'adoption.

Elle joue un rôle particulièrement actif au sein de la Maison de l'adoption (comité de coopération, groupes de travail, groupes de parole et organisation mensuelle d'un espace rencontre avec des parents et des enfants).

La Métropole de Lyon a versé une subvention d'un montant de 1 800 €.

Programme d'actions pour 2018

L'association a présenté en 2018 une demande de 2 300 € pour développer l'accompagnement des postulants à l'adoption et les activités au sein de la Maison de l'adoption, actions complémentaires de celles de la direction Adoption de la Métropole.

Il est proposé de renouveler le soutien à cette association en lui octroyant une subvention de 2 300 €.

c) - Femmes informations juridiques internationales Auvergne-Rhône-Alpes (FIJI RA)**Contexte**

FIJI RA est une association à vocation régionale qui œuvre pour la défense des droits personnels et familiaux des personnes françaises et étrangères. Elle offre des informations et des conseils juridiques gratuits sur des questions de droit international privé de la famille à différents publics et des formations aux professionnels.

Objectifs

- défendre l'intérêt supérieur de l'enfant et des familles,
- informer les femmes françaises et étrangères de leurs droits personnels et familiaux,
- promouvoir l'égalité des droits des femmes et des hommes,
- assurer la formation des professionnels et l'éducation populaire et citoyenne dans les quartiers prioritaires.

Activité 2017

Le bilan fait état de 719 demandes d'informations juridiques. Une partie importante de ces demandes émanent des professionnels des services sociaux des Maisons de la Métropole et de la Direction Adoption. 74 % des demandeurs sont des femmes. L'association est membre du comité de coopération de la Maison de l'adoption et participe à ses réunions.

Objectifs 2018

L'association a présenté une demande de 10 000 € pour les actions suivantes : permanences téléphoniques juridiques aux particuliers et aux professionnels concernant le droit international privé de la famille ; entretiens individuels et suivi de dossiers personnalisés ; session de formation.

Il est proposé de soutenir cette association en lui octroyant une subvention de 1 000 €.

2° - Parrainage**Association Horizon parrainage****Contexte**

Cette association favorise la création de réseaux de solidarité par la mise en place de parrainage de proximité et s'inscrit pleinement dans les actions de soutien à la parentalité. Depuis plusieurs années, le parrainage de proximité a fait l'objet d'une attention particulière tant dans ses aspects de protection de l'enfance que de soutien à la parentalité. À travers cette action, il s'agit de permettre à un enfant ou un adolescent de bénéficier de liens privilégiés avec un parrain ou une marraine et ainsi construire une relation affective avec un tiers bénévole.

Un partenariat riche s'est développé entre le service de l'ASE, des associations de parrainage, des établissements de la protection de l'enfance (Maisons d'enfants, foyers) et des services associatifs de milieu ouvert. Il a permis de créer les conditions favorables pour le développement du parrainage : constitution d'un groupe métropolitain du parrainage, rédaction et diffusion du référentiel "parrainage de proximité et protection de l'enfance : ensemble pour aider l'enfant à grandir", réflexion sur les rapports entre institutions de la protection de l'enfance et société civile, promotion de la coéducation en protection de l'enfance, participation à la conférence organisée le 20 janvier 2017 au musée gallo-romain sur le thème : "parrainage et protection de l'enfance".

Objectifs

Les objectifs poursuivis tels que inscrits dans le PMS sont les suivants :

- développer le parrainage de proximité pour les enfants placés et pour les MNA sans oublier le parrainage dans le cadre de la prévention,
- développer le parrainage en donnant envie de devenir parrain, par le biais notamment d'actions de communication,
- accompagner les parrainages de proximité sur le territoire de la Métropole en renforçant le suivi des parrainages et l'encadrement des référents bénévoles,
- participer au travail de réseau partenarial.

Bilan des actions réalisées au titre de 2017

En 2017, l'association comptait 155 enfants parrainés dont 136 sur la Métropole. 58 % des enfants parrainés bénéficient d'un accompagnement au titre de la protection de l'enfance.

Plus de 100 000 heures de parrainage et 5 550 heures de bénévolat de structures ont ainsi été réalisées.

La Métropole a accordé en 2017 une subvention de 33 300 €

Programme d'actions pour 2018

L'association a présenté une demande de subvention de 62 309 € pour l'année 2018.

Comme l'année précédente, il est proposé de subventionner une part fixe de 19 300 € à laquelle s'ajoute une partie variable en fonction du nombre total de parrainages actifs sur l'année 2018, sur la base de 140 parrainages à un coût unitaire de 100 €.

Pour l'année 2018, le montant maximum de la participation financière de la Métropole s'élève ainsi à 33 300 €.

Modalités de versement

Concernant les subventions inférieures au seuil de 23 000 € et qui ne feront pas l'objet d'un conventionnement spécifique, leur versement sera effectué en une seule fois au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elles sont dues.

Quel que soit le montant de subvention accordé, toutes les associations sont tenues d'adresser à la Métropole un bilan annuel précisant les actions réalisées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour 2018, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 61 860 € au profit de la CAF pour le financement du dispositif "Vacances familles solidarité",
- 5 700 € au profit de l'ADTR,
- 76 350 € au profit de la Fondation AJD - Maurice Gounon pour le financement du dispositif "Service vacances",
- 90 000 € au profit de la Fondation AJD - Maurice Gounon pour le financement du dispositif "CAPS",
- 25 200 € au profit de Forum Réfugiés,
- 13 500 € au profit de l'association Unis-Cité,
- 105 750 € au profit des 16 associations locales de droit commun telles que réparties ci-dessus,
- 988 320 € au profit des centres sociaux tels que répartis ci-dessus,
- 120 950 € au profit des MJC, telles que réparties ci-dessus,
- 16 500 € au profit de ADEPAPE,
- 2 300 € au profit de l'EFA,
- 1 000 € au profit de FIJI RA,
- 33 300 € au profit de l'association Horizon parrainage,

b) - les conventions à passer pour l'année 2018 avec la CAF, l'ADTR, la Fondation AJD Maurice Gounon, Unis-Cité, Horizon parrainage, ADEPAPE, EFA, FIJI RA, MJC et les centres sociaux définissant, notamment, les conditions d'utilisations de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 1 540 730 € sera imputée sur les crédits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opérations n° 0P35O3032A, n° 0P35O3165A, n° 0P35O3519A, n° 0P39O3611A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.